



25-03-2025

Mardis des rives 2025 : appel à candidature pour la buvette de clôture

Chaque été, Grand Besançon Métropole propose une série de concerts gratuits en plein air aux abords du Doubs, animant ainsi les communes du territoire lors des Mardis des rives. Pour cette 12^e édition, la soirée de clôture se tiendra à Besançon le mardi 26 août. Coorganisatrice de l'événement, la Ville de Besançon lance un [appel à candidature](#) pour l'exploitation de la buvette et de la restauration sur cet ultime rendez-vous festif.

L'opérateur retenu, seul ou en partenariat, devra proposer une offre de buvette et de restauration en harmonie avec l'esprit de la manifestation : un service rapide et efficace, des tarifs accessibles, une offre adaptée aux familles, ainsi qu'une cuisine saine, favorisant les circuits courts et, si possible, biologique. La soirée accueillera potentiellement entre 2 500 et 4 000 spectateurs, avec un espace dédié dans le Parc de la Rhodiacéta.

Les dossiers doivent être soumis avant le 14 avril à 12 heures par l'un des moyens suivants :

- **Dépôt en direct** au service Courrier de la Ville de Besançon
2 D rue Mégevand, 25034 Besançon cedex (du lundi au vendredi - 8h30-12h / 13h30-17h30)
- **Envoi postal** à Mairie de Besançon, direction Action Culturelle,
2 rue Mégevand, 25034 Besançon cedex (envoi en pli recommandé avec avis de réception)
- **Dépôt électronique** via la plateforme marches.grandbesancon.fr

Modalités de candidature et cahier des charges à consulter [en ligne](#).

Pour toute question, la direction Action Culturelle est joignable par mail à action.culturelle@grandbesancon.fr

Contacts

Olivier GRIMAITRE – Conseiller municipal délégué aux cultures, arts urbains et musiques actuelles

Gilles ORY - Vice-président délégué à la culture, Grand Besançon Métropole

Maud GRENARD – Cheffe du service création et diffusion, direction action culturelle

Contacts presse

Auriane CALVÉS

Cécile PRUDHOMME

06 33 67 25 23

06 84 37 60 09

auriane.calves@besancon.fr

cecile.prudhomme@besancon.fr